Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260429-362026-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 24 avril 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Nicolas DEL SORDO, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Pauline MASSCHELEIN, Xavier COMBE.

Absents excusés : Laëtitia ROYANT ayant donné pouvoir à Ange LE LAN

Véronique TURRINI ayant donné pouvoir à Sylviane ROUYER

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier EVANNO

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-36
FOURNITURES SCOLAIRES 2026

Monsieur Daniel HENAFF expliqu'un pour l'année 2025, le crédit alloué aux écoles pour l'achat de fournitures scolaires était de 45 € par enfant.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le crédit de fournitures scolaires à 45 € par enfant inscrit au 1er janvier 2026, 73 enfants, soit la participation de 3 285 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- FIXE à 45 euros la participation communale au frais de fournitures scolaire 2026 par enfants inscrit au 1er janvier 2026 soit une enveloppe de 3 285 euros.

Fait à Meslan, le 30 avril 2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Olivier EVANNO